

7 La réduction du temps de travail a-t-elle déjà été expérimentée dans d'autres pays ?

La durée du travail a diminué sensiblement au cours des dernières décennies dans l'ensemble des pays industrialisés (voir graphique page 26). Seuls les États-Unis (la Suède constituant un cas à part) se distinguent par un temps de travail en augmentation depuis le début des années 80. La durée du travail, non réglementée, n'y constitue d'ailleurs pas un enjeu politique. Dans les pays où la réduction du temps de travail a été expérimentée, son objectif principal est généralement la lutte contre le chômage.

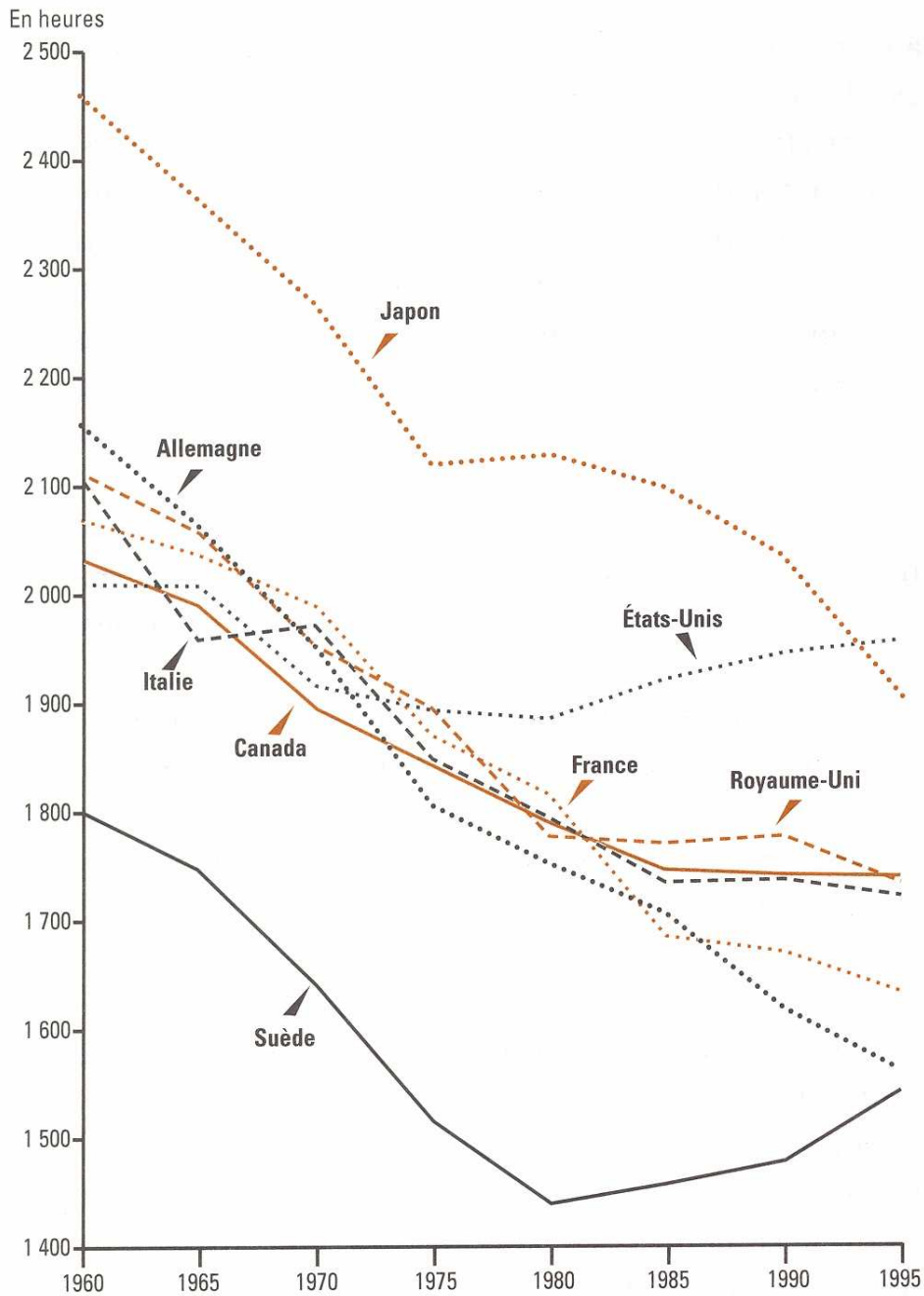
En Europe et au Canada, la réduction du temps de travail a été expérimentée sous deux grandes formes, depuis la fin des années 70 :

- des réglementations fixées par les gouvernements ;
- des accords conclus entre les *partenaires sociaux*.

L'abaissement de la durée du travail, qui vise toujours la baisse du chômage et une meilleure qualité de vie, a conduit à des résultats divers.

Dans les pays du nord de l'Europe, tels l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark ou encore la Suède (qui prône avant tout une amélioration des conditions de vie), les négociations interprofessionnelles sont la règle à de rares exceptions près. La réduction du temps de travail, à laquelle l'État apporte une aide financière, prend souvent la forme d'une extension du temps partiel et de congés de formation ou parentaux. En 1996, le temps de travail contractuel est ainsi de

**DURÉE ANNUELLE DU TRAVAIL
DANS LES PRINCIPAUX PAYS DÉVELOPPÉS DEPUIS 1960**



Source : Olivier Marchand, Claude Thélot, *Le travail en France. 1800-2000*, Collection Essais et recherches, Nathan, 1997, p. 151.

37 heures au Danemark, inférieur à 36 heures dans plusieurs secteurs d'activité aux Pays-Bas ou encore de 32 heures dans certaines entreprises allemandes.

Ces pays peuvent dresser un bilan plutôt positif en termes de créations d'emploi. Cependant, la *durée effective* du travail y est généralement supérieure à celle prévue par les accords et sa diminution s'est souvent accompagnée d'une baisse des salaires. Les emplois à temps partiel s'y sont sensiblement développés, particulièrement aux Pays-Bas.

En Belgique et au Canada, les accords et les lois réduisant le temps de travail depuis de nombreuses années n'offrent qu'un bilan mitigé sur le plan de la lutte contre le chômage. Ils ont surtout permis d'éviter des licenciements.

L'Italie, de son côté, vient de s'engager dans la voie de la réduction du temps de travail légal à 35 heures hebdomadaires afin de lutter contre le chômage.

Au Royaume-Uni, où il n'existe pas de législation nationale en la matière, les 35 heures demeurent un objectif important des syndicats, principalement pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Enfin, au Japon, un mouvement de réduction du temps de travail a été amorcé à la fin des années 80, à la suite de pressions internationales, en particulier américaines. Les pays étrangers espéraient lutter ainsi contre la concurrence déloyale créée par l'importante quantité de travail effectuée.